



L'ACTUALITÉ

CONJONCTURE : L'ACTIVITÉ DES ENTREPRISES ARTISANALES DU BÂTIMENT TOUJOURS EN REPLI

Le 3^e trimestre confirme le recul de l'activité des artisans du bâtiment constaté depuis le début de l'année qui devrait se terminer comme elle a commencé.

Au cours du 3^e trimestre, l'activité de la construction neuve a fortement reculé (-11 %) entraînant avec elle le solde négatif de l'activité dans sa globalité (- 1,5%), les travaux d'entretien rénovation reculant également (- 3,5 %) si peu soutenus par les travaux d'amélioration de la performance énergétique qui stagnent à un niveau négatif (- 0,5 %). Ainsi, le ré fléchage de MaPrimeRénov' n'a pas suffi à faire repartir cette activité.

Le rapport coûts/prix est peu favorable car si l'évolution des prix des travaux tend à stagner autour de 1,5 %, les coûts augmentent toujours plus fortement (+ 2,6 % en moyenne).

Le pouvoir d'achat des ménages reste un facteur aggravant de cette conjoncture médiocre. La baisse des taux d'intérêt ne se traduit pas par un réel assouplissement des crédits car les conditions d'éligibilité des ménages restent très strictes. Les banques demeurent frileuses, la confiance n'est pas revenue et les ménages préfèrent toujours épargner.

L'incertitude politique a donc fortement pesé sur les décisions d'investissements des entreprises comme des ménages. Cela a

évidemment un impact sur la trésorerie des entreprises. Au 3^e trimestre 2024, 24 % des entreprises font état de besoins de trésorerie (contre 19 % au même trimestre de l'année précédente), pour un montant moyen constant depuis début 2024 de 29 000 €. La baisse de l'activité (pour 55 % des entreprises) ainsi que l'allongement des délais de paiement des clients (pour 45 % d'entre elles) sont les principales causes de ces difficultés.

Cette dégradation constatée au 3^e trimestre est générale, tant en ce qui concerne les régions que les corps de métiers (même si les entreprises de Couverture Plomberie Chauffage sont particulièrement touchées ce trimestre contrairement au précédent) et n'épargne aucune taille d'entreprise.

L'évolution des défaillances est en augmentation (+ 39,2 %) essentiellement pour les entreprises de gros œuvre mais aussi pour celles du second œuvre. Cependant, ces chiffres sont à relativiser car ils ne sont que légèrement supérieurs aux niveaux enregistrés habituellement. Cette tendance devrait se poursuivre au dernier trimestre. En effet, les autorisations et

les mises en chantier ne montrent aucun signe de reprise. Les transactions dans l'ancien, qui génèrent la plupart du temps des travaux de remise aux normes, d'amélioration du confort et de la performance énergétique, sont en berne. De juillet 2023 à juillet 2024, les ventes de logements anciens ont ainsi chuté de 20 %. Les carnets de commandes semblent se maintenir puisqu'ils ne perdent qu'une seule journée par rapport à la fin du printemps. Cependant, ces prévisions de commandes doivent s'observer au regard de l'emploi qui se dégrade beaucoup. Or, moins de main-d'œuvre implique plus de temps pour réaliser les travaux. Avec toutes les compétences utiles, les carnets de commandes auraient donc été moins garnis. Toutefois, la baisse des taux d'intérêt devrait relancer les ventes dans l'ancien et donc encourager des travaux. L'enjeu est aujourd'hui de convaincre les ménages qu'il vaut mieux faire des investissements en rénovant leur logement plutôt que de grossir leur épargne.

Découvrez ici toute [la note de conjoncture](#) ainsi que [notre communiqué de presse](#).

COMMUNICATION

LE COQ BY CAPEB À L'ÉLYSÉE !

En oui, parmi les nombreuses personnalités qui ont visité le stand de la CAPEB aux WorldSkills de Lyon figurait une conseillère technique du Président de la République qui a été particulièrement séduite par le "Coq by CAPEB", tant et si bien qu'elle a sollicité la possibilité d'accueillir cette œuvre dans les salons de l'Élysée à l'occasion de la Grande Exposition du Fabriqué en France.

Notre "Coq by CAPEB", emblème de tout ce qui fait la richesse des métiers de l'artisanat du bâtiment, a donc été mis à l'honneur cette semaine.

Cette distinction constitue un signal fort sur l'importance de perpétuer un savoir-faire français qui se caractérise par son excellence et son rôle déterminant dans notre capacité collective à relever les défis environnementaux et sociétaux.

Ce coq, symbole de la France, souligne l'enjeu de préparer la future génération à prendre la relève et à porter haut les couleurs des métiers artisanaux pour garantir l'avenir de ces métiers. Cette œuvre a la particularité d'avoir été conçue à partir de matériaux utilisés quotidiennement par les artisans du bâtiment.

L'animation organisée autour de sa conception a permis aux artisans du bâtiment de la CAPEB de transmettre leur passion à un très large public, comme ils ont l'occasion de le faire dans leur entreprise auprès des apprentis qu'ils forment. Une expérience intergénérationnelle forte qui a démontré



les atouts et valeurs qui caractérisent les métiers de l'artisanat du bâtiment : savoir-faire pointu, créativité, ingéniosité, pragmatisme, esprit d'équipe, convivialité, fierté.

Et nous sommes très fiers de voir ce beau "Coq by CAPEB" et tout le symbole qu'il représente, exposé à l'Élysée et salué par le Président de la République lui-même lors de l'inauguration de cette grande exposition du Fabriqué en France !

ÉCONOMIE

→ UNE PLATEFORME PAYANTE POUR ACCÉDER À LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE : INADMISSIBLE

La volonté de l'État d'accélérer la dématérialisation des procédures administratives et de paiement conduit à réformer la facturation électronique. Les petites entreprises seront concernées en 2027 et les plus grandes dès 2026.



Mais il ne faudrait pas que, pour améliorer les délais de paiement et rationaliser les circuits de facturation, l'on aboutisse à une nouvelle complexité administrative et à un coût supplémentaire pour les entreprises. C'est dans cet esprit que l'U2P avait accepté la réforme, conditionnant son accord à la gratuité de la facturation électronique se traduisant par l'utilisation d'une plateforme publique de facturation gratuite.

Nous déplorons aujourd'hui que le processus de concertation entre l'État et les représentants des entreprises ait été interrompu au profit d'arbitrages unilatéraux.

Le portail public qui devait proposer une plateforme gratuite de facturation sera en fait limité à un rôle d'annuaire et de concentrateur de données. En d'autres termes, les entreprises n'auront d'autre choix que de recourir à des plateformes de dématérialisation privées pour se conformer à leurs obligations légales. Elles devront ainsi opérer un choix de prestataire dans un paysage complexe comptant déjà plus de 70 plateformes de dématérialisation privées et dont la liste est appelée à s'allonger.

La réalité de terrain des plus petites entreprises a été totalement ignorée et les objectifs de simplification et de réduction des coûts enterrés.

Dans ce contexte, avec l'U2P, nous demandons instamment au gouvernement de suspendre ses dernières décisions et de reprendre le chemin de la concertation. Dans le cas contraire, le gouvernement s'orienterait délibérément vers l'instauration d'une complexité supplémentaire à l'inverse de l'objectif annoncé et une nouvelle charge pour les entreprises.

LOBBYING

→ NOUS ALERTONS SUR LES CONSÉQUENCES D'UNE HAUSSE DU COÛT DU TRAVAIL



Dans le cadre des débats parlementaires sur le projet de loi de Finances pour 2025, les organisations interprofessionnelles représentatives au niveau national ainsi que la FNSEA et l'UDES, ont souhaité manifester leur position commune contre une hausse du coût du travail à travers la publication d'une tribune.

L'U2P a signé cette tribune qui dénonce l'alourdissement des charges qui résulterait de la forte diminution des exonérations de cotisations patronales dont bénéficient aujourd'hui les entreprises pour les rémunérations allant jusqu'à 3,5 SMIC, comme le prévoit le Projet de loi de finances.

« C'est une charge supplémentaire de plus de 5 Mds € que devraient supporter nos entreprises, quels que soient leur taille, secteur d'activité ou statut. Cela s'ajouterait aux autres transferts de charges, notamment via les complémentaires santé, les indemnités journalières, ou à la réduction du soutien au régime des apprentis » est-il précisé dans cette tribune qui souligne par ailleurs que cette hausse du coût du travail constitue un risque majeur en termes de destruction d'emploi, freinant durablement l'ascenseur social pour les salariés concernés par ces niveaux de rémunération, affectant le partage de la valeur dans les entreprises alors qu'il est un facteur de progrès social, pénalisant également la compétitivité et la pérennité des entreprises. Relevant que le redressement des finances publiques est indispensable, les signataires de cette tribune font observer que « c'est bien la capacité de nos entreprises à rester économiquement performantes et à croître qui permettra durablement d'assurer l'emploi, les augmentations de salaires, le financement de notre protection sociale et de l'innovation, le développement des territoires » et concluent que « De nombreuses pistes d'économies existent notamment dans la sphère publique ». Reste maintenant à savoir si les parlementaires et le Gouvernement seront sensibles à cet appel.

MÉTIERS

RETOUR SUR LES TRAVAUX DU CONSEIL DES PROFESSIONS



Le Conseil des Professions s'est réuni vendredi dernier sous la présidence de Jean-Christophe Repon. Il s'est ouvert sur un bilan des Rencontres des Métiers du bâtiment 2024. Les membres du Conseil ont considéré qu'il s'agissait d'une belle édition, relevant une remarquable participation des CAPEB départementales et régionales, puisque ces Rencontres ont accueilli près de 1800 personnes au total dont 628 délégués. Les Rencontres des Métiers du bâtiment se tiendront l'an prochain à la Grande Halle d'Auvergne du 24 au 26 juin 2025.

Cécile Beaudonnat a ensuite présenté les axes politiques santé sécurité CAPEB/OPPBTB pour 2025. Il s'agit tout d'abord de maintenir la culture de prévention, de poursuivre les études métiers en cours, de continuer le travail commun sur la prévention et l'évaluation des risques professionnels et de développer des solutions innovantes, les nouvelles technologies comme l'intelligence artificielle pouvant être utiles aux chefs d'entreprise pour, par exemple, élaborer leur DUERP.

À la suite, un point a été fait sur les études métiers en cours et qui portent sur l'approvisionnement du véhicule à pied d'œuvre, les équipements pour la manutention de charges lourdes pour la fabrication en atelier d'ouvrages neufs de serrurerie et métallerie, le dallage béton, la logistique et la mise en œuvre de plaques de plâtre, les travaux nécessitant d'avoir les bras en hauteur pour les peintres, la pose d'équipements au plafond pour les électriciens et la mise en œuvre des murs en construction bois pour les charpentiers. Des études sont par ailleurs à venir concernant l'amiante sur les appareils

de protection d'une part et sur les mesures de fibres courtes d'autre part. Enfin, les membres du Conseil des Professions ont débattu des questions que soulève la proposition de loi du Sénat visant à interdire la vente de plomb en feuilles laminées.

Les débats ont ensuite porté sur l'attractivité des métiers et plus largement sur le recrutement dans l'artisanat du Bâtiment qui était au cœur de la convention avec France Travail. Le Conseil a évoqué les actions de communication déployées par la CAPEB pour faire connaître les métiers de l'artisanat du Bâtiment, à l'instar du Coq by CAPEB construit aux WorldSkills et dont les modalités de déplacement dans les régions sont en cours de réflexion.

Le Conseil des Professions a ensuite évoqué les résultats de l'enquête menée auprès des adhérents sur leurs attentes vis-à-vis de leur section professionnelle et plus largement de la CAPEB. Il a aussi décidé d'un groupe de projet pour la constitution d'une boîte à outils à l'attention des représentants des métiers. Après un point sur la manière dont la CAPEB

entend travailler sur logement neuf, le Conseil des Professions a pris connaissance des conséquences du revirement de jurisprudence concernant l'engagement de la responsabilité décennale des entreprises à la suite d'un désordre survenu sur les éléments d'équipement dissociables et indissociables dans le neuf ou dans l'existant. Toujours dans le registre juridique, il a été question de la révision de la grille de classification des cadres qui date de 1951.

S'agissant de formation, un point a été fait sur le nouveau dispositif de formation "mandat RGE" confié à FEEBAT et intitulé "Réno Reglo". Le Conseil des Professions a aussi évoqué la mise en place d'un groupe de travail sur le bio et géosourcé, la mise en œuvre de la REP, la notice environnementale que les entreprises peuvent valoriser dans le cadre d'une réponse à des appels d'offres de marchés publics, et la constitution de groupes de travail par l'AQC sur le réemploi des matériaux. Le lancement de la communauté des animateurs métiers, le rapport de la Cour des Comptes sur les CEE et les actualités du programme OSCAR ont conclu cette journée.

→ YANN DANION A RÉUNI LES CONSEILLERS DES MÉTIERS DE LA PLÂTRERIE ET ISOLATION



Au cours de leur dernière réunion, le Président et les conseillers professionnels des Métiers de la Plâtrerie et Isolation ont accueilli Sébastien Petit, artisan plâtrier en Loire Atlantique et candidat pour rejoindre l'équipe des Métiers de la Plâtrerie et Isolation.

Il a ainsi pu suivre tous les travaux de cette journée pour se faire une idée de la nature des sujets traités au niveau national.

Après un tour de table sur l'activité de chacun, cette journée a été l'occasion de faire un point sur l'avancée des dossiers techniques et sur les actualités des titres et diplômes.

Cette réunion a également été l'occasion d'avancer sur les dossiers santé-sécurité avec une présentation du fonds d'investissement pour la prévention de l'usure professionnelle (FIPU) et un point sur un futur travail avec l'OPPBTB sur la problématique d'approvisionnement sur chantier (du camion à la zone de travail).

Par ailleurs, l'OPPBTB et l'IRIS-ST vont lancer une étude pour déterminer l'impact des produits biosourcés sur les conditions de travail et préconiser des moyens de prévention en fonction des situations de travail.

SOCIAL

→ L'URSSAF ET LE CPSTI PRENNENT DES MESURES POUR LES SINISTRÉS DE LA TEMPÊTE KIRK

La tempête Kirk a fait des dégâts dans beaucoup de départements et les artisans n'y ont malheureusement pas échappé. Un certain nombre d'entreprises ont subi des dégâts matériels qui ont affecté leur activité.

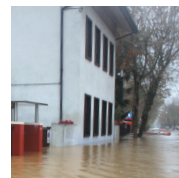
L'Urssaf a pris des mesures d'urgence pour leur venir en aide et a fait part de sa bienveillance vis-à-vis de ceux qui ne pourront pas envoyer leurs déclarations dans les délais habituels.

Les travailleurs indépendants touchés par les intempéries ont également la possibilité de demander le report de leurs échéances de cotisations grâce à la mise en place d'un délai de paiement.

Pour bénéficier de ces mesures d'assistance, les travailleurs indépendants sont invités à contacter l'Urssaf en suivant les mêmes canaux que les employeurs en composant le 3698 mais en choisissant cette fois l'option 0.

Le CPSTI met également en place un plan d'urgence pour aider les indépendants victimes des inondations. L'aide d'urgence CPSTI aux actifs victimes de catastrophes et intempéries permet, sous certaines conditions, d'accorder une aide financière allant jusqu'à 2 000 € aux travailleurs indépendants sinistrés. À réception du formulaire, le délai de mise en paiement s'effectuera dans les 15 jours.

En savoir plus : [Actionsociale - Urssaf.fr](https://actionsociale-urssaf.fr)
et [Aided'urgence CPSTI | CPSTI \(secu-independants.fr\)](https://aidedurgencecpsti.com).





LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

RÉSEAU

Le Président confédéral avait convié l'ensemble du Réseau ce lundi à une visio en vue de lui présenter les grands enseignements de la note de conjoncture et d'échanger à ce propos. Une occasion également d'évoquer l'action de la CAPEB au Parlement dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances et du projet de loi de financement de la sécurité sociale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LÉGION D'HONNEUR AU PRÉSIDENT DE LA CAPEB

Le Conseil d'administration se tenait cette semaine exceptionnellement à Toulon puisqu'il était précédé de la remise de la Légion d'honneur à Jean-Christophe Repon. Le Président de la CAPEB a ainsi reçu les Insignes de Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'honneur par le précédent Ministre de l'Économie et des Finances Bruno Le Maire qui a salué à cette occasion l'engagement de Jean-Christophe Repon, que ce soit sur un terrain de rugby comme dans les cabinets ministériels lorsqu'il s'agit de défendre les intérêts des artisans et



des petites entreprises du bâtiment. Cette distinction est un hommage à tous les hommes et toutes les femmes qui portent haut les couleurs et les valeurs de l'Artisanat du Bâtiment.

Le lendemain se tenait un séminaire du Conseil destiné à définir les grandes orientations politiques qui doivent guider l'action de la CAPEB à court et moyen terme. Nous reviendrons sur les débats de ce Conseil dans notre prochain numéro.

LE "COQ BY CAPEB" À L'ÉLYSÉE

Le "Coq by CAPEB", réalisé lors des WorldSkills de Lyon par les artisans présents sur le stand de la CAPEB et les jeunes visiteurs, a été exposé cette semaine dans les Salons de l'Élysée où se tenait la "Grande Exposition du Fabriqué en France" inaugurée ce vendredi soir par le Président de la République. Corine Postel, première vice-présidente de la CAPEB devait représenter la CAPEB à cette occasion.

SALON DU PATRIMOINE

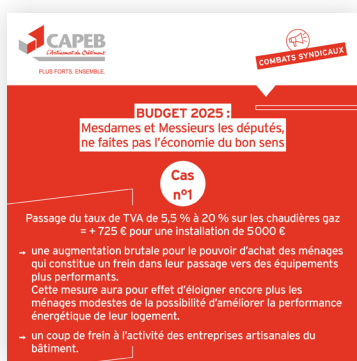
La CAPEB faisait son grand retour au Salon International du Patrimoine qui se tenait du 24 au 27 octobre au Carrousel du Louvre. Tous les membres du Conseil d'administration étant en séminaire, c'est le Président de la CAPEB Île-de-France Antony Hadjipanayotou ainsi que le Président du groupe patrimoine des Pays de la Loire Étienne Cotteceau qui ont représenté la CAPEB à l'occasion de l'inauguration de ce salon.

Nous reviendrons sur les animations et événements prévus dans ce cadre dans la Lettre de la semaine prochaine.

LOBBYING

→ BUDGET ET FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE : QUE LE BON SENS L'EMPORTE !

La Commission des Finances a rejeté l'ensemble du projet de loi de finances ce qui a fait tomber tous les amendements, notamment ceux que nous avons proposés et qui avaient été adoptés par les députés sur les chaudières à gaz et sur la simplification des CERFA notamment. Au moment où les débats reprennent dans l'hémicycle, la CAPEB poursuit ses efforts de conviction et, au travers de ses réseaux sociaux, elle appelle les parlementaires à privilégier le bon sens plutôt qu'une approche strictement comptable du budget, quand bien même les économies sont nécessaires. Mesdames et Messieurs les députés, ne faites pas l'économie du bon sens ! Un appel qui vaut aussi pour le Projet de loi de financement de la sécurité sociale qui a commencé à être examiné en commission des affaires sociales cette semaine après avoir été rejeté par l'ensemble des caisses sociales.



RÉSEAU

→ LES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX RÉGIONAUX SE SONT RÉUNIS À PARIS

La réunion s'est tenue ce mardi à la CAPEB nationale. Après un état des lieux de l'activité des entreprises dans les territoires, un point de situation a été fait des dossiers en cours en termes de lobbying notamment.



Il a bien évidemment été question de l'action de la CAPEB dans le cadre du projet de loi de finances et du projet de loi de financement de la sécurité sociale.

Un point a également été fait sur les études sur les TPE, celles que nous avons demandées au GIE réseau des CERC et celle qui a été réalisée par l'Institut Terram.

Les échanges ont ensuite porté sur l'état des négociations salariales, sur la convention que la CAPEB a signée avec France Travail le 7 octobre, sur le dossier représentativité et sur l'importance des prochaines élections syndicales dans les TPE.

Les Secrétaires généraux régionaux ont par ailleurs échangé sur les perspectives relatives aux missions d'information - sensibilisation et de conseil du FAFCEA. Après une présentation des objectifs du lancement de la communauté des animateurs des professionnels, un point d'actualité a été fait sur la situation des U2P en région et sur la réforme des statuts des U2P à cet échelon.

Enfin la réunion a permis d'aborder la question du renouvellement des conventions régionales 2025-2027, les relations avec les Chambres de Métiers et les prochaines élections consulaires et les priorités des régions d'ici à 2025.